

Rapport d'activité 2013 de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)

06/06/2014

Pour l'année 2013, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) vient de publier son rapport d'activité enrichi d'un rapport d'activité synthétique présentant les faits marquants de l'année et les projets illustrant son action : déploiement du programme national d'amélioration de la gestion des lits auprès de 168 établissements de santé, d'outil de la comptabilité analytique hospitalière et d'un programme d'accompagnement des établissements en grande difficulté financière et une démarche pilote de diagnostic territorial sur la pratique de la psychiatrie, de la santé mentale et du handicap psychique. L'Agence a en outre organisé, pour le compte du Commissariat général à l'investissement (CGI) des contre-expertises des projets d'investissements hospitaliers dans le cadre de la politique nationale. Elle a également apporté son appui aux coopérations territoriales et renforcé son action dans des domaines tels que l'immobilier des EHPAD, les systèmes d'information, l'organisation interne (prise en charge médicamenteuse et gestion des transports) et les parcours de santé.